

Edito

Voilà une nouvelle semaine qui s'annonce particulièrement chargée, socialement parlant. Des mouvements de grève sont annoncés dans plusieurs secteurs et notamment celui des transports. SNCF, RATP, mais aussi Direction Générale de l'aviation civile pour ce qui concerne le trafic aérien... les perturbations devraient être nombreuses. Et si les dépôts de carburants ont été pour la plupart débloqués par la force, six raffineries sur huit restaient à l'arrêt ou au ralenti ce dimanche. Et il se pourrait fort bien que la situation se durcisse encore... Car de son côté le Gouvernement reste ferme sur ses positions. Pour ne pas dire intransigent. A l'image de Manuel Valls, pour qui "ma responsabilité, c'est d'aller jusqu'au bout". Nous on a plutôt envie de parler d'irresponsabilité. Car le premier ministre a beau jeu de nous expliquer qu'en fait, cette loi est mal comprise, mais sauf à prendre la majorité des français pour des imbéciles qui ne comprennent rien justement, il n'en reste pas moins que d'après un sondage publié par Le Parisien Aujourd'hui en France, plus de 46 % souhaitent le retrait de la loi travail. Son retrait, pas un aménagement, une réécriture ou des amendements. Non, le retrait d'une loi qui n'est ni plus ni moins qu'un blanc-seing donné au patronat. Mais surtout, cette loi est synonyme de recul dangereux pour les droits des salariés : heures supplémentaires sous-payées, plafonnement des indemnités prudhommales pour licenciement abusif à 15 mois de salaire, disparition de la médecine du travail, primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche... Alors oui, cette nouvelle semaine de grève est indispensable. Oui, la grande journée de grève du 14 juin doit être un vrai cri de révolte des milliers de français qui en ont marre d'être mal traités. Oui, le Gouvernement doit entendre la colère qui gronde avant qu'elle ne se transforme réellement en révolution.

La Chambre Régionale des Comptes épingle la gestion de l'agglo

La Chambre régionale des comptes a livré à la fin du mois de janvier de cette année, son rapport sur la gestion de la Communauté d'agglomération du Calaisis pour les années 2010 à 2014. Un rapport qui ne reprend évidemment pas tous les exemples que nous avons pu fournir sur les errements de cette institution, mais qui sonne comme un véritable réquisitoire pour ceux qui étaient en charge de l'administration de cette collectivité.

Dès la seconde phrase le ton est donné : « **Au cours de la période 2010 à 2015, la situation financière de la CAC s'est dégradée... L'endettement atteint 100 millions d'euros en 2014... La collectivité est confrontée à des difficultés de trésorerie** ». Suivra alors une longue analyse, agrémentée de chiffres, qui amènera au final à comprendre définitivement que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Une agglomération où tout devait s'améliorer avec l'arrivée de la droite au pouvoir à Calais en 2008. Pourtant la population ne cesse de diminuer : moins 1800 habitants sur la durée de l'étude. Un taux de chômage qui atteint 25 % à Calais et 15 % dans les autres villes de l'agglo. Des ménages moins fortunés qu'ailleurs, puisqu'un ménage sur deux seulement est imposable.

Comme si cela ne suffisait pas l'agglomération semble recroquevillée sur elle-même et ne s'est pas donnée les moyens de pouvoir obtenir davantage de moyens de l'État, notamment en prenant de nouvelles compétences qui auraient pu lui permettre d'encaisser



Rien que pour les ordures ménagères, ce sont 3,5 millions d'euros qui ne sont pas venus abonder les caisses de l'agglo.

de nouvelles recettes (culture, collecte des ordures ménagères...). Une réalité que nous ne cessons de pointer depuis 2014 date à laquelle l'opposition a enfin pu être représentée à l'agglomération. La loi devrait permettre d'avancer enfin, puisqu'elle prévoit notamment que la collecte des déchets soit organisée par l'agglo pour le 1^{er} janvier 2017. A ce jour, le conseil communautaire n'a pas encore abordé la question. Rien que pour les ordures ménagères c'est en 7 ans : 3,5 millions d'euros qui ne sont pas venus abonder les caisses, plus les économies qui auraient pu être réalisées.

Seconde remarque des magistrats : la collectivité a oublié de passer certaines écritures comptables ce

qui : « *altère le résultat comptable qui se trouve surévalué !* ». On aurait voulu rendre la mariée plus belle qu'on ne s'y serait pas pris autrement. Sont encore pointés des éléments pour lesquels à plusieurs reprises nous avons sollicité des informations. Le budget assainissement pour lequel il est noté que ni l'encours de la dette, ni la nature des contrats souscrits ne sont mentionnés. Une lacune qui ne permet pas d'informer pleinement les élus sur le niveau de la dette et les risques encourus.

Des élus qui ensuite sont mis devant le fait accompli et découvrent un déficit énorme, un service incapable d'assumer correctement la mission de service public qui lui est confiée. Comme s'il s'agissait de faire droit à des demandes récurrentes de l'opposition et en particulier de Jacky Hénin, la cour recommande d'exposer dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le programme d'investissements pluriannuel de façon consolidée, afin de permettre une appréciation complète de l'effort d'investissement et la capacité d'assumer la dette. Ça ne vous paraît pas normal vous ?

Les relations avec la société d'économie mixte Territoire 62 sont également rappelées au bon souvenir. Des engagements qui atteignent la modique somme de 21 millions d'euros. Une société où le rappel est fait d'une prise de participation au capital présentée à l'époque par Philippe Blet (et votée par tout le monde sauf l'opposition calaisienne) de 800 000 €. Une somme qui aurait été bien plus utile dans les caisses de l'agglomérations.

Suite p 2

Le dessin



Le chiffre

27 : c'est le véritable nombre de jours de congés auxquels ont droit les agents de la communauté d'agglomération du Calaisis. Il suffit pour le connaître d'interroger un agent communautaire. Trop dur ! On peut y ajouter pour être complet, des jours d'ancienneté (1 jour tous les 5 ans) ainsi que 5 jours de congés exceptionnels. Précisons également que les agents de l'agglo sont bien aux 35 h voire plus, mais en aucun cas moins.

On y pense

Vous pouvez noter que les permanences des élus Communistes et Républicains ont lieu les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14 h 30 à 18 h.

Pour toute rencontre particulière, une demande de rendez-vous est préférable en appelant à ces mêmes heures au 03 21 36 39 79.

Permanence au 194-196 Bd de l'égalité à Calais

Suite de la p1

De nombreuses autres remarques suivent qui pointent le non-respect de la loi sur la fourniture de rapports particuliers. (Vous pourrez trouver ces remarques sur le site de la CRC).

Arrive l'analyse financière de la collectivité. Une collectivité qui a décidé d'imposer la population de l'agglomération. Davantage en taxe d'habitation qu'en taxe foncière. Des recettes fiscales qui auront augmenté en moyenne de 21% sur la période concernée. Seul petit problème, les dépenses ont elles aussi explosé.

Des moyens pour l'ex-présidents, des cadres pour remplacer ceux qui étaient en place mais jugés indignes de confiance, une fuite en avant dans le recrutement qui amènera les effectifs à progresser de 11%, un traitement des personnels indigne qui amènera une explosion des jours de maladie...

Résultat : des dépenses qui progressent plus vite que les recettes et une trésorerie incapable d'assumer en temps et en heure les factures, une incapacité manifeste à pouvoir à terme assumer le remboursement de la dette.

Les magistrats écrivent : « la dégradation de sa situation financière et la réduction de ses marges d'investissement ont conduit la CAC à devoir ajourner son projet de centre de congrès ! ». Une annulation qui ne nous fera pas oublier les 530 000



La Chambre des comptes pointe aussi les arrêts maladie qui ont explosé à l'agglomération, signe d'un souci majeur dans la gestion des personnels.

euros dépensés pour rien !

Comme s'ils avaient besoin de faire peur à tout le monde, les membres de la CRC insistent en montrant une simulation financière pour les années 2016 à 2020. Une simulation qui démontre les difficultés majeures et qui, surtout, appelle à réduire les dotations aux communes ce qui semble impossible dans un contexte difficile pour les collectivités. Resterait alors la possibilité d'augmenter les impôts (sic).

Une très longue analyse pointe les soucis majeurs dans la gestion des personnels. Des soucis qui auront fait exploser les maladies et donc les pertes

pour la CAC.

Un bien triste rapport qui démontre que si la responsabilité majeure est à rechercher chez Philippe Blet, l'autre part de responsabilité est à trouver du côté de ses soutiens calaisiens et notamment de Natacha Bouchart. Il apparaît impossible de considérer qu'un seul homme était à la manœuvre. Qui, en effet, présentait le projet de Palais des congrès comme une évidence ? Qui accusait l'opposition de refuser de participer au développement du territoire ? Qui prétendait que toutes les accusations n'avaient pour but que de nuire ?

Heureusement le rapport arrive après les élections locales. Un tel rapport publié quelques mois auparavant aurait sans doute ouvert les yeux à quelques-uns.

Pour ce qui nous concerne, nous estimons que le coût pour les habitants du Calais de cette gestion des plus dispendieuses avoisine les 10 à 15 millions d'euros. Des fonds qui auraient été particulièrement utiles pour continuer à développer les services communautaires, pour faire vivre le festival des violons, pour aider les collectivités dans leurs projets de proximité, pour accompagner les populations les plus en difficulté dans le cadre de la rénovation urbaine...

Ce sont d'autres choix qui ont été faits, des choix que nous condamnons avec la plus grande fermeté.

Chambre Régionale des comptes

Natacha Bouchart ou l'art de détourner l'attention

Natacha Bouchart préfère voir la paille dans l'œil de son voisin, plutôt que la poutre qui est dans le sien.

De tout le rapport des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, ce que retient Natacha Bouchart c'est que les salariés ne travaillent pas assez. Mais où donc est-elle allée chercher cela ?

Aux pages 22 et 23 du rapport où l'on nous explique, chiffres théoriques à l'appui, que les salariés travailleraient 67 h (annuellement) de moins que la durée légale du travail.

Le résultat est obtenu en ajoutant : les jours de repos hebdomadaires, 8 jours fériés, 27 jours de congés annuels (y compris les 2 jours de fractionnement), 6 jours dits de tradition (et pas un de plus), soit un total de 145 jours.

Ainsi donc ces « fainéants de fonctionnaires » ne travaillent pas 145 jours par an. Une honte ! Sauf que tous les salariés ont droit à leurs weekends ou à leurs jours de récupération, que tous les salariés ont droit à des congés payés...

Et la démonstration de se poursuivre : sur la base de 7 heures par jour de travail, le temps de travail annuel s'élève à 1540 heures quand la durée légale est de 1607 heures.



Il manquerait donc 67 heures par salarié multiplié par le nombre de salariés, multiplié par le salaire moyen soit une somme de 520 000 euros par an.

Un chiffre qui ne veut absolument rien dire car les salariés sont sous contrat et qu'on leur donne du travail ou pas, il faut les payer ! Par ailleurs, imaginons un instant qu'il ne s'agisse pas d'une bonne blague belge, dès lors il manquerait 15 minutes par jour. Mais qui donc organise le travail : les salariés ou l'employeur ?

Il apparaît ici évident que ces chiffres permettent d'enfumer tout le monde et de surtout tenter de rejeter la faute sur ceux qui n'ont aucune responsabilité

(l'énorme majorité) dans la gestion calamiteuse de l'agglomération et subissent depuis trop longtemps les mauvaises orientations des élus.

Pendant qu'on s'en prend aux fonctionnaires, on laisse cette brave Natacha « peinarde ».

Pourtant qui a « fait » Philippe Blet ? Qui l'a promené partout, qui l'a toujours soutenu, qui l'a fait réélire président de la communauté en avril 2014 quand on savait déjà que les finances déconnaissent... Qui ? Mais Natacha bien sûr !

Aujourd'hui quand il s'agirait d'assumer ses responsabilités, elle nous dit : « nous n'étions au courant de rien ! »

Vous y croyez vous ? Pas nous !

Salards de fonctionnaires

Les salariés de l'agglomération seraient donc des feignants qui bénéficient d'un jour de congés tous les 3 jours (365 jours par an et 145 jours de congés), des privilégiés trop payés (forcément, vu ce qu'ils bossent...), bref ce ne sont que des salards de fonctionnaires. L'article du *Nord Littoral* de ce mardi 31 mai qui stigmatisait les salariés de l'agglomération aura en tout cas permis d'alimenter les rumeurs en tous genres. Car bien sûr il n'a paru bizarre à personne ce chiffre de 145 jours de congés par an. Pas totalement aberrant, ni absurde. A moins que... A moins qu'effectivement il ait posé question mais que l'intérêt ait été justement de jeter le discrédit sur ces fonctionnaires. Après tout, Natacha Bouchart n'a-t-elle pas, à de multiples occasions, exprimé sa volonté de privatiser de plus en plus de services publics ? C'est déjà le cas à la ville pour l'élagage, l'entretien des terrains de sport, ça s'annonce mal pour l'aéroport de Marck, quant à l'ébouage... Ce nouvel article de la presse locale devrait en tout cas l'aider à bien faire passer le message auprès de la population : ce sont les fonctionnaires qui plombent les finances de la ville/l'agglomération... Bien sûr, il suffira « d'oublier » de dire que le privé coûte plus cher...

Et l'absentéisme dans tout ça ?

En revanche il est un point sur lequel Natacha Bouchart n'a pas souhaité s'attarder, c'est celui de l'absentéisme. Le rapport pointe pourtant que « selon les données transmises par la CAC, l'impact financier de l'absentéisme (+ 31 % de jours d'absence entre 2011 et 2014) évolue de 0,45 millions d'euros en 2010 à 1,16 millions d'euros en 2014. Évalué en équivalent temps plein, il correspond cette année-là à 28 emplois. » Dommage que ni les élus qui siègent aux côtés de la présidente, ni la présidente elle-même ne se posent de question sur cette explosion car elle révèle un vrai mal être au sein des services de l'agglomération. Car s'il est vrai que certains agents ne travaillent pas assez, c'est parce qu'ils sont mis au placard... Et à qui la faute ?